



Date de dépôt : 8 août 2024

Rapport

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier
le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion
de l'Université de Genève pour l'année 2023**

Rapport de Julien Nicolet-dit-Félix (page 3)

Projet de loi (13473-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2023 est approuvé.

Rapport de Julien Nicolet-dit-Félix

La commission de l'enseignement supérieur s'est réunie le 13 juin 2024, sous l'experte présidence de M^{me} Sophie Demaurex, pour examiner et adopter à l'unanimité le présent projet de loi.

Elle a auditionné M^{me} Audrey Leuba, rectrice de l'UNIGE, et M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE.

Le procès-verbal a été tenu avec rigueur par M^{me} Carla Hunyadi.

Que toutes ces personnes soient chaleureusement remerciées de leur collaboration.

En bref

Le rapport de gestion 2023 de notre université, dernière année de mandat de l'équipe du recteur précédent, présente de façon détaillée et rigoureuse les résultats de l'institution en regard de la convention d'objectifs.

Par ailleurs, l'Université de Genève peut s'enorgueillir d'occuper désormais le 49^e rang au « classement de Shanghai », qui est la référence mondiale incontestée en matière d'évaluation de centres de recherche.

Le rapport permet d'embrasser la grande diversité des actions entreprises et des prestations offertes par l'institution dans des domaines extrêmement variés et sa perpétuelle évolution dans un monde en changement constant.

Au-delà des nombreux succès des chercheuses et chercheurs, il est à relever l'importance accordée par l'institution à l'interdisciplinarité, par le biais de centres interfacultaires.

Les réponses de M. Leuba ont par ailleurs permis de s'assurer de la ferme volonté de la nouvelle équipe de prioriser les quelques aspects où les résultats sont mitigés, notamment en matière d'insertion professionnelle et d'inclusion.

Pour toutes ces raisons, la commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

En détail

Audition du 13 juin 2024 de M^{me} Audrey Leuba, rectrice, et M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE

M^{me} Leuba rappelle que l'UNIGE est une communauté de plus de 24 000 personnes. Si on compte les personnes en formation continue, cela fait 34 000 personnes. Il y a 6586 collaborateurs et collaboratrices. C'est une fabrique de savoir qui délivre environ 5000 diplômes par année. L'UNIGE est

une université de qualité, reconnue au niveau mondial. Elle se trouve à la 49^e position au ranking de Shangaï. Même si ces classements donnent souvent une image partielle et partielle du monde académique, il ne faut pas en sous-estimer l'importance. C'est souvent un critère de choix déterminant pour 40% des étudiants étrangers.

L'UNIGE est reconnue comme une université polyvalente, elle a une palette très large de formations qui sont offertes par le biais de ses 9 facultés et 13 centres interfacultaires, qui lui permettent d'avoir une approche interdisciplinaire. Ils sont probablement une des universités en Suisse qui a le plus de centres interfacultaires. Les ressources financières sont de 850 millions de francs, avec un socle important de fonds publics, dont une allocation cantonale qui représente 47% de ces ressources financières, et puis la subvention de la Confédération et des autres cantons qui se montent à 18%. Cela leur permet de lever des fonds compétitifs. Ils arrivent à 15% de fonds compétitifs et sont à 13% de fonds tiers. Le personnel de l'université est financé d'une part par le canton et d'autre part par les fonds compétitifs de Suisse et par d'autres fonds publics ou privés, notamment les fonds qu'ils obtiennent au niveau européen. M^{me} Leuba en vient à l'évaluation de la COB4. Le rapport d'évaluation montre que les objectifs prévus par la COB ont été dans la grande majorité largement remplis. Il met en évidence que les mesures qui ont été prises par l'université sont très pertinentes, et qu'elles sont le reflet d'un très grand dynamisme et permettent de tirer profit de leur spécificité de nature très interdisciplinaire et leur implantation aussi au cœur de l'écosystème de la Genève internationale. Elle souhaite mettre en évidence quelques recherches : ce qui a trait à l'écosystème du Léman avec la recherche du P^r Bastiaan Ibelings sur la moule quagga, qui est devenue si invasive et qui est en train de bouleverser l'écosystème. Elle mentionne également la recherche du P^r Sandro Cattacin sur l'accès réglementé au cannabis et plus particulièrement l'évaluation de ce projet pilote, la recherche sur l'impact sur la santé mentale et physique de l'excision. Elle parle aussi des recherches sur l'emballage de l'effet de serre.

Un commissaire (PLR) constate que Zurich a décidé de quitter les rankings internationaux. Il demande s'ils y ont pensé.

M^{me} Leuba répond qu'ils n'ont pas l'intention de quitter les rankings, peut-être parce qu'ils sont bien placés, mais aussi parce que c'est un critère déterminant pour les étudiants suisses ou étrangers. C'est un élément d'attractivité qui est tout de même important.

Un commissaire (LC) voit qu'il y a un nombre important de professeurs qui partent à la retraite (p. 104 du rapport). Il demande que penser de cette date

butoir de l'accès à l'âge AVS par rapport au fait que des perles continuent parfois leur carrière aux Etats-Unis parce qu'en Suisse on les « met dehors ».

M^{me} Leuba explique qu'une nouvelle législation cantonale a été adoptée, qui permet de prolonger l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans. C'est donc une réflexion qu'ils ont menée. Ces dispositions ont été transmises au DIP. Donc, ils donnent cette possibilité, sur demande, avec un processus d'évaluation. La question de savoir s'ils ont une relève est un critère important. Elle ajoute qu'il est possible de rester jusqu'à 70 ans sans rémunération. Cela permet de continuer de publier, notamment.

Un commissaire (S) demande si une collaboration avec les HES est envisagée, sur le modèle de ce qui se fait à Neuchâtel pour un doctorat en travail social.

M^{me} Leuba n'en a pas connaissance. Ce n'est pas impossible, mais elle n'est pas au courant.

Un commissaire (Ve) souligne la qualité de ce rapport de gestion qui se lit très agréablement. Parmi les objectifs, un certain nombre ne sont pas complètement atteints. Notamment en rapport avec la durabilité, mais également en matière d'insertion professionnelle. L'engagement des apprentis est en effet légèrement en dessous des objectifs fixés. Les objectifs ne sont également pas atteints en matière d'engagements féminins. Il demande si l'objectif était trop ambitieux ou s'il y a des choses à améliorer sur différents points.

M^{me} Leuba pense qu'on peut toujours faire mieux. Ces objectifs, pour la plupart, sont vraiment dans les axes stratégiques du nouveau rectorat. Elle pense à la transition socio-environnementale et à la durabilité en particulier. C'est compliqué, car cela vise par exemple les transports. L'idée de ce rectorat est vraiment d'être exemplaire en la matière et elle espère qu'ils arriveront à améliorer ce résultat. Sur l'insertion professionnelle, ils ont un certain nombre de projets qu'ils sont en train de développer afin de favoriser l'employabilité. Toutefois, le nombre de femmes professeurs (34%) est plus élevé que la moyenne suisse, mais ils ne peuvent pas se satisfaire de cela. Ils devraient avoir un corps professoral qui est le reflet du corps étudiantin. Les apprentis sont aussi un objectif important sur lequel ils devraient s'améliorer. En matière d'engagements d'apprentis, il faut sensibiliser les facultés à la question.

La présidente revient sur la politique d'inclusivité, notamment sur la question du handicap. Elle a vu qu'un bilan allait être fait durant l'année 2024. Elle serait intéressée d'avoir les premiers éléments.

M^{me} Leuba peut tout à fait parler des réflexions en cours. L'inclusion est vraiment un axe important. Ils pensent au handicap physique et à l'accessibilité

aux salles, mais aussi pas seulement. Ils ont déjà un service qui aide les étudiants dans le cadre des examens. Un certain nombre de mesures sont en préparation. Ils sont là depuis seulement 3 mois, donc ça prend un peu de temps, mais c'est un axe important.

Votes

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13473 :

Oui : unanimité

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13473 est acceptée.

La présidente met aux voix le PL 13473 :

Oui : unanimité

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13473 est accepté.

Pour conclure

La commission remercie l'UNIGE de la qualité de ce rapport de gestion et vous invite en conséquence, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à adopter ce projet de loi.